LES ATTAQUES

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE CALAIS

Délibération n°2022-45

Envoyé en préfecture le 04/11/2022
Reçu en préfecture le 04/11/2022
Publié le
ID : 062-216200436-20221102-D2022_45-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux le deux novembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Mme Nadine DENIELE-VAMPOUILLE, Maire.
Date de convocation : 28/10/2022 Membres en exercice : 19 - Présents : 17 - Nombre de suffrages : 19

Présents : Mme ANSEL Catherine, Mme BAUDART Aurélie, Mme CORDIER Odile, M. COUTURIER Stéphane, M. CRUSSARD Philippe, Mme DENIELE-VAMPOUILLE Nadine, M. DUTRIE Axel, Mme DUVIEUXBOURG Nathalie, Mme DUVIVIER Chantal, M. LASSALLE Éric, M. LEFEBVRE Pierre-Louis, M. LEMIERE Alain, M. MERCIER Éric, Mme MERCIER Martine, Mme SEYS Véronique, Mme VAMPLUS Vanessa, M. VASSEUR Jean-Paul
Excusés : Mme KRASINSKI Eliane, M. PEENAERT Antoine
Procurations : Mme KRASINKSI a donné pouvoir à M. VASSEUR, M. PEENAERT a donné pouvoir à M. COUTURIER.

A été nommé **secrétaire de séance** : Mme Catherine ANSEL

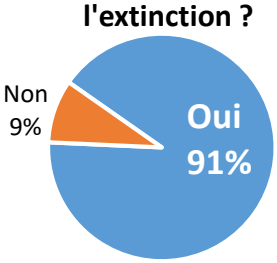
Objet : Extinction de l'éclairage public

Rapporteur : Madame le Maire

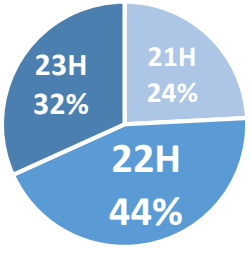
Notre budget pour l'électricité, le gaz et le fioul représente 100 000 € par an actuellement. L'éclairage public est le poste de plus coûteux, il représente un tiers de notre consommation, soit 33 000 € d'électricité par an (tarifs 2021). Un nouveau contrat de fourniture d'électricité commencera le 1er janvier avec EDF. La Fédération Départementale de l'Energie, qui gère le groupement de commande, n'est pas encore en mesure de nous annoncer quels seront les nouveaux tarifs. Néanmoins, l'hypothèse d'une multiplication du prix du kWh par 10 semble la plus probable. Il est donc impératif de prendre des mesures au plus vite pour pouvoir maintenir notre équilibre budgétaire.

Un sondage a été réalisé pour recueillir l'avis des Attaquois sur l'extinction de l'éclairage public, sur la plage horaire qui leur semble la plus adaptée et leurs craintes éventuelles. Nous avons reçu 319 réponses (sur environ 870 foyers), soit un taux de participation de 37 %.

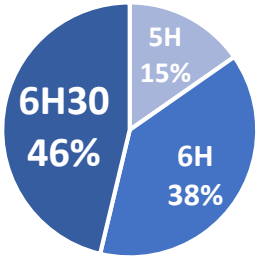
Êtes-vous favorable à l'extinction ?



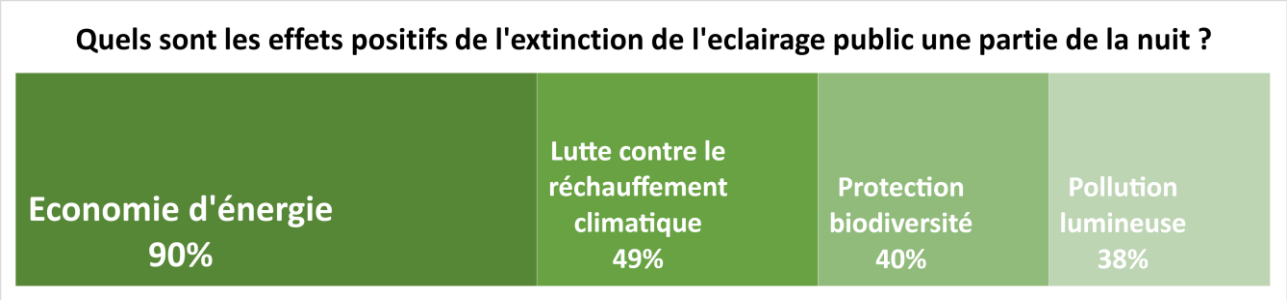
Horaire d'extinction

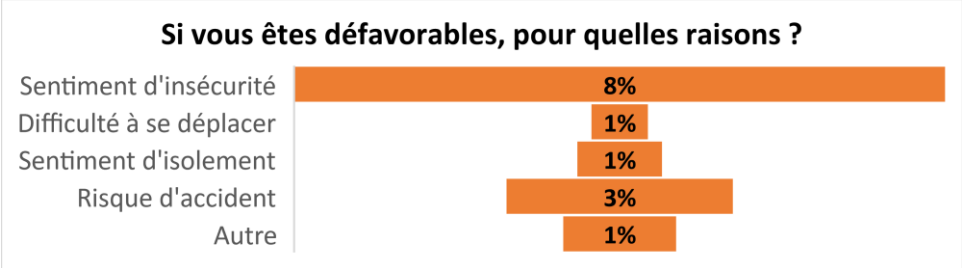


Horaire de rallumage



Envoyé en préfecture le 04/11/2022
Reçu en préfecture le 04/11/2022
Publié le
ID : 062-216200436-20221102-D2022_45-DE





L'extinction de l'éclairage public entre 22H et 6H30 permettra de réduire notre consommation d'environ 75%.
Pour réduire encore davantage, 4 variateurs seront installés dans les armoires de commande d'éclairage public des zones les plus énergivores. 50 ampoules LED seront également installées pour remplacer les ampoules les plus vétustes. Les illuminations de Noël seront limitées à un décor à l'école et dans le parc de la mairie.

Eclairage public	Coût annuel
Consommation 2021	32 420 €
Hypothèse 2023 (sans extinction ni travaux)	255 000 €
Hypothèse 2023 (avec extinction et travaux)	54 300 €

Sans action de notre part, l'augmentation prévue serait de 222 580 € par rapport à 2021.
L'extinction de 22H à 6H30 permettrait d'éviter 191 000 € d'augmentation. Les travaux, évalués à 15 500 € HT, permettront d'ajouter une économie annuelle de 9 700 €.

Le Conseil décide à l'unanimité de valider l'interruption de l'éclairage public la nuit de 22H à 6H30 à partir du 15 novembre 2022. La mise en œuvre sera progressive en fonction des installations techniques et commencera par les zones les plus énergivores.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme,

Signé électroniquement par : Nadine DENIELE-VAMPOUILLE
Date de signature : 04/11/2022
Qualité : Maire de la Commune de Les Attaques